

20/08  
08

Rencontre avec une délégation  
de la S<sup>te</sup> RIO TINTO, relatif au décret du  
mois d'Août 2008. / Un décret reportant le décret de  
la concession -

Étaient présent M<sup>r</sup> Hsengy Raza DNA Géologie.  
M<sup>r</sup> Maurice Sylla conseiller  
M<sup>r</sup> Fassama Koukouma -  
M<sup>r</sup> Rogues Eline Adjason Ouané  
M<sup>r</sup> Alhassane CIA  
M<sup>r</sup> Cissé de l'ONH.  
M<sup>r</sup> Soriba Raza -

La partie Rio Tinto après étude du décret en question et  
en rapport avec le contenu du code Minier, a constaté beaucoup  
d'irrégularité dans l'acte en question -  
Rio Tinto a eu besoin d'être par une série de reconnaissance  
à savoir se mettre au travail de la table et adresser aux Autorités  
Minières et Administratives

venir de façon confidentielle pour parler face au 1<sup>er</sup>  
interlocuteur c'est le MHC c'est l'Autorité de tutelle.  
Il venait d'envoyer une copie de la lettre destinée à M<sup>r</sup> le Président  
de la République. L'acte dont il s'agit semble être non conforme  
à la législation minière qui est le code Minier et la constitution  
qui constitue une loi en elle-même.

Succédant même en œuvre sous l'Autorité des Mines de la  
code des droits minière applicable procéder à un  
dialogue et avoir le recours gracieux -

Rio Tinto a eu une surprise lors de l'examen des  
pièces, car se sont trouvés d'un avantage sérieux étant  
donné la non association du Département des Mines -  
La forme du document (décret) n'est pas réellement  
conforme à ce que prescrivent la loi.

---

Consecration de Rio Tinto le 1<sup>er</sup> sept. 2008  
à partir de 16 h 00' - à noter